

Tableau bilan des barèmes des promotions 2015/2016

1- Professeurs des écoles

Le passage au 4^o échelon se fait de façon automatique au bout d'un an.

P.E.		GRAND-CHOIX		CHOIX		ANCIENNETE	
		Nombre	Barème dernier promu	Nombre	Barème dernier promu	Nombre	Barème dernier promu
4 ^{ème}	Promouvables	x	x	x	x	14	11,5
	Promus					14	
5 ^{ème}	Promouvables	19	15,500	x	x	21	12
	Promus	5		x		16	
6 ^{ème}	Promouvables	93	19,62	74	19,24	50	15,5
	Promus	27		52		25	
7 ^{ème}	Promouvables	117	23,5	91	23,25	54	20,272
	Promus	35		65		19	
8 ^{ème}	Promouvables	155	27,5	131	27,253	87	25,644
	Promus	46		93		18	
9 ^{ème}	Promouvables	150	32,003	70	33,3	51	29,983
	Promus	45		50		19	
10 ^{ème}	Promouvables	140	43,563	93	38,086	34	37,097
	Promus	42		66		34	
11 ^{ème}	Promouvables	96	51,520	36	49,13	6	48,233
	Promus	31		27		6	

En cas d'égalité de barème, l'administration départage les promouvables suivant trois critères :

- on examine d'abord l'AGS (ancienneté générale de services), le collègue avec la plus grande AGS est retenu
- si l'AGS est identique on regarde la note et c'est alors le collègue avec la meilleure note qui est promu
 - si l'AGS et la note sont identiques, c'est alors l'âge qui départage les collègues et le plus âgé est promu

2- Instituteurs

échelon	Type de promotion	Nombre de promouvables	Nombres de promus
8	mi-choix	1	0
11	mi-choix	3	3